

Paris-Métropole, séance plénière

Le 1^{er} décembre 2015

Lieu de la réunion – Théâtre du Garde-Chasse – Les Lilas

L'an deux mille quinze, le 1^{er} décembre, à 9h00, les membres du Syndicat mixte ouvert Paris Métropole, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 23 novembre 2015, se sont réunis au nombre de 101 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, au Théâtre du Garde-Chasse, Les Lilas, sous la présidence de Monsieur Patrick DEVEDJIAN..

Présents :

Richard ANANIAN – **ALFORTVILLE**, Denis FAIST – **ANDRESY**, Daniel BEUILLER – **ARCUEIL**, Josiane FISCHER - **ASNIERES-SUR-SEINE**, Tony DI MARTINO – **BAGNOLET**, Jean-Pierre LE LAUSQUE – **BOIS-COLOMBES**, Sylvine THOMASSIN - **BONDY**, Marie-Laure GODIN – **BOULOGNE-BILLANCOURT**, Daniel RUPP – **BOURG-LA-REINE**, Jean-Pierre SPILBAUER – **BRY-SUR-MARNE**, Jean-François VIGIER – **BURES-SUR-YVETTE**, Jean-Marie BRETILLON – **CHARENTON-LE-PONT**, Stéphanie DAUMIN – **CHEVILLY-LARUE**, Patrice PINARD -**CLICHY-LA-GARENNE**, Olivier KLEIN – **CLICHY-SOUS-BOIS**, Éric CESARI – **COURBEVOIE**, Farid AMARI – **DRANCY**, Eugénie PONTHER – **EPINAY-SUR-SEINE**, Patrice LECLERC – **GENNEVILLIERS**, Patricia TORDJMAN – **GENTILLY**, André SANTINI – **ISSY-LES-MOULINEAUX**, Philippe JUVIN – **LA GARENNE-COLOMBES**, Karim BOUMEDJANE - **LE BLANC-MESNIL**, Albert CONTY – **LE BOURGET**, Jean-Luc LAURENT – **LE KREMLIN-BICÊTRE**, Gérard COSME – **LE PRE SAINT-GERVAIS**, Guillaume LAFEUILLE – **LES LILAS**, Sophie DESCHIENS – **LEVALLOIS-PERRET**, Serge DALEX – **LIMEIL-BREVANNES**, Michel HERBILLON – **MAISONS-ALFORT**, Joël ALLAIN – **MALAKOFF**, Monique FUHRER-MOGUEROU – **MANTES-LA-VILLE**, Marianne MARGATE - **MITRY-MORY**, Alain SCHUMACHER – **MONTFERMEIL**, Sami ELHANI – **MONTIGNY-LES-CORMEILLES**, Patrice BESSAC – **MONTREUIL**, Patrick JARRY – **NANTERRE**, François MARTINACHE – **NEUILLY-PLAISANCE**, Jacques FAUBERT – **NEUILLY-SUR-MARNE**, Jacques JP MARTIN – **NOGENT-SUR-MARNE**, Dref MENDACI – **NOISY-LE-SEC**, Michel De RONNE – **ORMESSON-SUR-MARNE**, Anne HIDALGO – **PARIS RP**, Michel FOURCADE – **PIERREFITTE-SUR-SEINE**, Bernard GAHNASSIA – **PUTEAUX**, Claude CAPILLON – **ROSNY-SOUS-BOIS**, Patrick OLLIER – **RUEIL-MALMAISON**, Éric BERDOATI – **SAINT-CLOUD**, Stéphane PEU – **SAINT-DENIS**, Christian CAMBON – **SAINT-MAURICE**, Charlotte NIRASCOU – **SAINT-OUEN**, Philippe LAURENT – **SCEAUX**, Azzédine TAÏBI – **STAINS**, Christian DUPUY – **SURESNES**, Bernard GAUDUCHEAU – **VANVES**, Thierry DEBARRY – **VILLECRESNES**, Elie YEBOUET – **VILLEJUIF**, Laurent LAFON – **VINCENNES**, Alain SCHUMACHER – **CA CLICHY-SOUS-BOIS-MONTFERMEIL**, Éric BERDOATI – **CA CŒUR DE SEINE**, Daniel GUIRAUD – **CA EST ENSEMBLE**, Denis BADRE – **CA GRAND PARIS SEINE OUEST**, Patrick BRAOUEZEC – **CA PLAINE COMMUNE**, Michel LEPRETRE – **CA SEINE-AMONT**, Jacques JP MARTIN – **CA VALLEE DE LA MARNE**, Alexandre TOUZET – **CC ARPAJONNAIS**, Patrick DEVEDJIAN – **CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE**, Christian FAVIER – **CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE**, Jean-Marc NICOLLE – **CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**.

Excusés :

Marc HONORE – **ACHERES**, Jean-Yves SENANT – **ANTONY**, Gilbert STROHL – **BAILLY-ROMAINVILLIERS**, Anne PELLETIER-LE-BARBIER – **BIEVRES**, Stéphane DE PAOLI – **BOBIGNY**, Patrick DOUET – **BONNEUIL-SUR-MARNE**, Paul HESSENBRUCH – **BOUGIVAL**, Chantal BRUNEL – **BUSSY-SAINT-GEORGES**, Christophe DELRIEU – **CARRIERES-SOUS-POISSY**, Carine BORDUY - **CHENNEVIERES-SUR-MARNE**, Jacques CACHIN – **CHESSY**, Dominique BLATANIS – **CHILLY-MAZARIN**, Jean-Didier BERGER – **CLAMART**, Ludovic TORO – **COUBRON**, Laurent CATHALA – **CRETEIL**, André VEYSSIERE – **DUGNY**, Marc ANTAO – **ENGHIEN-LES-BAINS**, Yves TRAUGER – **FONTENAY-LE-FLEURY**, Daniel LEVEL – **FOURQUEUX**, Jean-Jacques BRIDEY – **FRESNES**, Michel TEULET – **GAGNY**, Jacques GAUTIER – **GARCHES**, Jean-Pierre BLAZY – **GONESSE**, François DELIGNE – **GUYANCOURT**, Grégory LECLERC – **HOUILLES**, Olivier DOSNE - **JOINVILLE-LE-PONT**, Olivier DELAPORTE – **LA CELLE SAINT-CLOUD**, Gilles

POUX – LA COURNEUVE, Jean-Paul FAURE-SOULET – **LA QUEUE-EN-BRIE**, Laurence BERNARD – **LE PECQ**, Philippe PEMEZEC – **LE PLESSIS-ROBINSON**, Didier DOUSSET – **LE PLESSIS-TREVISE**, Jean-Michel GENESTIER – **LE RAINCY**, Véronique COTE-MILLARD – **LES CLAYES-SOUS-BOIS**, François GARAY – **LES MUREAUX**, Yves BOUHOURD – **L'ETANG-LA-VILLE**, Vincent JEANBRUN – **L'HAY-LES-ROSES**, Michel BOURGAIN – **L'ÎLE-SAINT-DENIS**, François PELLETANT – **LINAS**, Pierre-Yves MARTIN – **LIVRY-GARGAN**, Daniel GODART – **LOUVECIENNES**, Yves THOREAU – **MANDRES-LES-ROSES**, Michel VIALAY – **MANTES-LA-JOLIE**, Jean-Yves PERROT – **MARLY-LE-ROI**, Sylvie GERINTE – **MAROLLES-EN-BRIE**, Christiane BARODY-WEISS – **MARNES-LA-COQUETTE**, Jean-Loup METTON – **MONTROUGE**, Jean-Christophe FROMANTIN – **NEUILLY-SUR-SEINE**, Yvan FEMEL – **NOISEAU**, David ROS – **ORSAY**, Bertrand KERN – **PANTIN**, Georges URLACHER – **PERIGNY-SUR-YERRES**, Michel VALLADE – **PIERRELAYE**, Karl OLIVE – **POISSY**, Gilles BORD – **PONTAULT-COMBAULT**, Corinne VALLS – **ROMAINVILLE**, Michel GUILLAMAUD – **ROSNY-SUR-SEINE**, Raymond CHARRESON – **RUNGIS**, Alexandra DUBLANCHE – **SARTROUVILLE**, Stéphane GATIGNON – **SEVRAN**, Grégoire DE LA RONCIERE – **SEVRES**, Gilles GASSENBACH – **TAVERNY**, Richard DELL'AGNOLA – **THIAIS**, François ASENSI – **TREMBLAY-EN-FRANCE**, Virginie MICHEL-PAULSEN – **VAUCRESSON**, Dominique BAILLY – **VAUJOURS**, Pascal COLLADO – **VERNOUILLET**, Thomas JOLY – **VERRIERES-LE-BUISSON**, Aline de MARCILLAC – **VILLE D'AVRAY**, Didier GONZALES – **VILLENEUVE-LE-ROI**, Daniel LAURENT – **VILLEPINTE**, Carinne JUSTE – **VILLETANEUSE**, Michel OUDINET – **VILLIERS-SUR-MARNE**, Olivier LEBRUN – **VIROFLAY**, Richard TRINQUIER – **WISSOUS**, Stéphane SALINI – **CA AEROPORT DU BOURGET**, Philippe TAUTOU – **CA DEUX RIVES DE SEINE**, Vincent DELEHAYE – **CA EUROPESSONNE**, Francis CHOUAT – **CA EVRY CENTRE-ESSONNE**, Jean-Paul MARTINERIE – **CA HAUTS-DE-BIEVRE**, Christine SEGUI – **CA HAUT DU VAL-DE-MARNE**, Jean-Claude GANDRILLE – **CA LA BRIE FRANCILIENNE**, Yannick BOËDEC – **CA LE PARISIS**, Arielle MERRINA – **CA LES LACS DE L'ESSONNE**, Robin REDA – **CA LES PORTES DE L'ESSONNE**, Paul MARTINEZ – **CA MANTES-EN-YVELINES**, Jean-Pierre NOYELLES – **CA MARNE ET CHANTEREINE**, **CA MARNE ET GONDOIRE**, Paul MIGUEL – **CA MARNE-LA-VALLEE-VAL-MAUBUEE**, Jean-François DUFEU – **CA PLAINE CENTRALE DU VAL-DE-MARNE**, Patrick RENAUD – **CA ROISSY PORTE DE FRANCE**, Michel LAUGIER – **CA SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**, Ghislaine SENEÉ – **CA SEINE ET VEXIN**, Michel BISSON – **CA DE SENART**, Jean-Jacques BRIDEY – **CA VAL-DE-BIEVRE**, Didier VAILLANT – **CA VAL-DE-FRANCE**, Olivier LEONHARDT – **CA VAL D'ORGE**, Romain COLAS – **CA VAL D'YERRES**, Luc STREHAIANO – **CA VALLEE DE MONTMORENCY**, Jean-François BEL – **CC BOUCLE DE LA SEINE**, Véronique DANILOFF – **SAN VAL D'EUROPE**, François DUROVRAY – **CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE** Jean-Jacques BARBAUX – **CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE**, Pierre BEDIER – **CONSEIL GENERAL DES YVELINES**.

Ont donné pouvoir :

Jean-Bernard PAUL – **ABLON-SUR-SEINE**, Pascal BEAUDET – **AUBERVILLIERS**, Bruno BESCHIZZA – **AULNAY-SOUS-BOIS**, Marie-Hélène AMIABLE – **BAGNEUX**, Jean-Yves LE BOUILLONNEC – **CACHAN**, Dominique ADENOT – **CHAMPIGNY-SUR-MARNE**, Georges SIFFREDI – **CHÂTENAY-MALABRY**, Jean-Pierre SCHOSTECK – **CHÂTILLON**, Jean-Jacques GUILLET – **CHAVILLE**, Didier GUILLAUME – **CHOISY-LE-ROI**, Nicole GOUETA – **COLOMBES**, Stéphane BEAUDET – **COURCOURONNES**, Laurent VASTEL – **FONTENAY-AUX-ROSES**, Jean-François VOGUET – **FONTENAY-SOUS-BOIS**, Philippe BOUYSSOU – **IVRY-SUR-SEINE**, Gilles CARREZ – **LE PERREUX-SUR-MARNE**, Hervé MARSEILLE – **MEUDON**, Christine JANODET – **ORLY**, Emanuel LAMY – **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**, Patrick BEAUDOUIN – **SAINT-MANDE**, Valérie MAYER-BLIMONT – **SANTENY**, François PUPPONI – **SARCELLES**, Françoise BAUD – **VALENTON**, Pascal THEVENOT – **VELIZY-VILLACOUBLAY**, Sylvie ALTMAN – **VILLENEUVE-SAINT-GEORGES**, Jean-Claude KENNEDY – **VITRY-SUR-SEINE**, Grégoire DE LASTEYRIE – **CA PLATEAU DE SACLAY**, Caroline CORNU – **CA SEINE DEFENSE**, François ASENSI – **CA TERRES DE FRANCE**, Valérie MAYER-BLIMONT – **CC PLATEAU BRIARD**, Stéphane TROUSSEL – **CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS**, Sébastien MEURANT – **CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE**.

Monsieur Daniel GUIRAUD, représentant la communauté d'agglomération Est Ensemble, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Accueil par Daniel GUIRAUD, Maire des Lilas

Daniel GUIRAUD

Bonjour et bienvenue à tous et à toutes. Je suis très heureux, au nom de la municipalité des Lilas, d'accueillir le dernier conseil syndical de la mandature de Patrick Devedjian au théâtre du Garde-Chasse. Nous aurions souhaité ne pas rentrer dans une salle où nous projetons une tour Eiffel tricolore avec « Nous sommes debout ». Malheureusement, ce conseil syndical se tient dans une période extrêmement pénible. Dans notre commune de 23 000 habitants, trois Lilasiens ont été assassinés au Bataclan. Comme vous tous dans beaucoup d'autres communes, nous portons très fortement ce deuil. Je vous invite à revenir dans cette salle du Garde-Chasse où la programmation est généralement de qualité. Nous nous ferons un plaisir de vous y accueillir.

Je rappelle que la ville des Lilas a été parmi les premières à répondre à l'appel de Bertrand Delanoë en 2001 et à participer à la démarche qui a conduit à la conférence métropolitaine, puis à Paris Métropole. Par-delà les présidences successives, je lui souhaite une longue vie. J'espère que nous aurons de fructueux travaux lors de ce conseil syndical.

Introduction par Patrick DEVEDJIAN, Président de Paris Métropole

Patrick DEVEDJIAN

Je remercie Daniel Guiraud de nous accueillir dans ce bel endroit avec un plafond magnifique. Je suis heureux de terminer mon mandat ici. Les choses se terminent toujours comme elles ont commencé, et elles ont commencé avec toi.

Nous procéderons à l'élection du nouveau président de Paris Métropole. Je ferai un bilan de ce que j'ai fait et surtout de ce que je n'ai pas fait pendant un an. Concernant ce que je n'ai pas fait, j'ai été beaucoup aidé.

1) Délibérations relatives à la gestion du syndicat

- **2015-020 Décision modificative sur le BP 2015**

Patrick DEVEDJIAN

Il s'agit de rattraper quelque chose que nous avons mal fait. La décision modificative du BP votée la dernière fois comportait quelques petites erreurs matérielles. Elles doivent être corrigées, ce qui nous amène à la revoter. Y voyez-vous une objection ? Il n'y en a pas. Nous pouvons considérer qu'elle est adoptée.

(Adoptée à l'unanimité).

- **2015-021 Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget**

Patrick DEVEDJIAN

Les changements institutionnels auront un impact, puisqu'un le vote tardif du budget de Paris Métropole n'interviendra qu'en avril 2016. Pour cette raison et dans ce cas précis, le CGCT autorise des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au BP de l'année en cours. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter cette mesure transitoire, incontournable si nous voulons continuer à fonctionner. Pas de difficultés ? Il en est ainsi décidé.

(Adoptée à l'unanimité).

- **2015-02 Achat de chèques Cadhoc**

Patrick DEVEDJIAN

Les chèques déjeuners ont été remboursés à Paris Métropole en compensation de titres non présentés, pour une somme de 118,48 euros. Conformément aux dispositions du Code du travail, cette somme ne peut être utilisée que dans le cadre des prestations sociales. Je propose donc que l'ensemble du personnel du syndicat bénéficie de cette importante contribution, ce qui nous permettra d'avoir des comptes en règle.

(Adoptée à l'unanimité).

- **Adoption du compte rendu du Comité syndical du 9 octobre 2015**

Patrick DEVEDJIAN

J'ai oublié de faire adopter le procès-verbal de la séance précédente. Avez-vous des observations, des modifications ? Il est adopté.

(Adopté à l'unanimité.)

2) Groupe de travail « transition écologique »

Daniel GUIRAUD

Ce groupe de travail, créé il y a environ un an, a été mené de façon collégiale par Jacques J.P Martin, Daniel Breuiller, Xavier Lemoine, Célia Blauel et moi-même. Il a été créé dans la perspective de la COP 21 et de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP). Il y a eu une relative unité de temps et de lieu : la COP 21 se tient jusqu'au 11 décembre et la MGP se crée à partir du 1^{er} janvier prochain.

Au-delà même de ce groupe de travail, une résolution a été votée à l'unanimité au mois de mai dernier en amont de la promulgation de deux lois importantes, la loi NOTRe du 7 août et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août. L'article 59 de la loi NOTRe prévoit des compétences assez importantes en matière environnementale :

- l'élaboration et l'approbation du plan climat air énergie métropolitain;
- la lutte contre le bruit ;
- la lutte contre la pollution de l'air ;
- le soutien aux actions maîtrise de la demande d'énergie ;
- le schéma directeur des réseaux ;
- la protection des milieux aquatiques. Ce point de la loi MAPTAM est reporté à 2018. Le reste est d'application immédiate.

Il est important de considérer que la MGP concerne un territoire beaucoup plus restreint que celui de Paris Métropole. Dans le cadre du travail que nous nous sommes efforcés de mener tout au long de l'année, nous avons essayé d'avoir un terrain d'assiette qui soit véritablement celui de Paris Métropole et non uniquement celui de la MGP. Si nous nous en tenons à la MGP, nous avons sept millions d'habitants sur 10,5 millions soit seulement les deux tiers, et 130 élus membres contre 412 soit un tiers. La question en toile de fond concerne l'articulation entre le périmètre retenu par le législateur et le terrain d'assiette de Paris Métropole c'est-à-dire la zone dense, particulièrement concernée par le sujet puisque 93 % de l'énergie y est importée alors que les trois quarts des émissions de CO2 du bassin parisien en proviennent.

Le groupe de travail a regroupé beaucoup de participants, un public assez assidu et une très belle participation des institutions partenaires assez nombreuses telles que l'ADEME, l'APUR, le CESER, l'ARENE, le Conseil régional, le SIGEIF, le SIPPAREC, etc. La première chose que nous avons prise en considération c'est qu'il ne fallait pas réinventer l'eau chaude. La matière grise existe déjà. Le travail du groupe consistait plutôt à mettre en synergie, en symbiose, en synthèse, et en perspective les opérations et les travaux déjà engagés. Le groupe a également participé à toute une série de cycles de conférences tels que la conférence sur le climat de l'atelier international du Grand Paris (AIGP), les états généraux de l'économie circulaire et la conférence métropolitaine sur la lutte contre la pollution de l'air à l'initiative de la Ville de Paris.

Le travail a été séquencé en quatre items, en vertu de la résolution votée à l'unanimité :

1. Les outils opérationnels. Je viens d'évoquer les nombreux participants et les différents partenaires qui se sont beaucoup impliqués et ont beaucoup apporté. Ils ont bien compris comment nous pouvions en faire le meilleur usage ;
2. Les réseaux de distribution d'énergie à savoir le gaz, l'électricité, la chaleur, le froid. La préoccupation était de travailler dans la perspective de la réduction des émissions par quatre d'ici 2050, de la coordination de chacun des réseaux qui historiquement ne travaillent pas ensemble et qui ont besoin de se parler, de préconisations sur l'usage des énergies renouvelables et de récupération ;
3. La question financière et la précarité énergétique qui passe en priorité par la lutte contre les passoires thermiques. Le SRCAE, adopté par la région en 2012 et ratifié par l'État en 2014, offre un cadre bien balisé qui a mis en exergue la nécessité de travailler sur les rénovations en multipliant par deux le nombre de rénovations dans le secteur économique tertiaire et par trois dans le secteur résidentiel ;
4. La stratégie climat air énergie. Elle pose l'importante question de l'articulation entre le plan climat air énergie métropolitain, les plans climat air énergie territoriaux et les EPCI de grande couronne avec leurs propres plans climat air énergie. Michael Bloomberg, qu'Anne Hidalgo accueillera vendredi à l'Hôtel de Ville, a donné une interview dans le dernier Journal du Dimanche. En évoquant la COP 21, il disait, fort justement à mon avis, que verre à moitié vide ou verre à moitié plein, l'accord à venir ne s'appliquera qu'à partir de 2020. La responsabilité des villes et des métropoles est de travailler en temps masqué dès aujourd'hui, pour essayer de voir comment améliorer les choses.

D'où cette résolution qui vous est distribuée. Elle découle des quatre items et du travail des groupes. Vous remarquerez qu'il y a des couleurs. Elles ne sont pas seulement pour faire joli. Nous avons reçu des amendements. En vert, ce sont les amendements d'Airparif ; en bleu les amendements SIGEIF-SIPPAREC ; en jaune les amendements de la SEM Énergies Positif et enfin, en rouge, les amendements de Plaine Commune.

Le groupe de travail a pris connaissance de tous les amendements. Ils sont tous intégrables et enrichissent le texte. Les amendements de la DRIEE n'ont pas été repris, car il s'agissait plus de porter à connaissance que d'un amendement proprement dit. Ceux du conseil départemental du 93 n'ont pas été repris, car ils sont recouverts par ceux d'Airparif.

- **2015-023 Délibération du groupe de travail sur la transition écologique, présentation du carnet d'initiatives**

Daniel BREUILLER

Merci de la délicate attention d'avoir mis l'amendement en vert. J'y suis toujours très sensible. Notre délibération a beaucoup porté sur les enjeux des émissions des gaz à effet de serre. La proposition d'amendement consiste à :

- ajouter l'enjeu de santé publique que constituent les polluants atmosphériques et la nécessité d'avoir une action de reconquête de la qualité de l'air imposée par nos engagements européens ;
- mentionner, dans les outils mobilisables et les partenaires, Airparif et Bruitparif qui sont des fournisseurs de données indispensables à l'élaboration des politiques publiques dont nous aurons nous même à décider.

En deux mots, les enjeux de cet amendement sont de ne pas omettre les enjeux de santé publique que la pollution de l'air impacte sur le territoire métropolitain.

Jacques J.-P. MARTIN

Concernant la partie énergie, je passerai vite sur les termes que nous avons précisés. En ce qui concerne le paragraphe trois « une transition énergétique qui s'appuie sur les ressources renouvelables locales et un pilotage optimisé des réseaux », nous souhaitons inscrire dans la dernière partie : « prévoir la création d'un poste économe de flux dans chaque EPT et EPCI et /ou s'appuyer sur les dispositifs mis en place par les syndicats d'énergie, groupements de commandes notamment ».

Sur la page suivante, nous avons la fin du paragraphe intitulé « l'innovation comme une condition de l'amélioration de l'efficacité énergétique et territoriale ». À la fin de ce paragraphe, nous vous proposons d'ajouter la phrase suivante « appréhender toutes nouvelles opérations d'aménagement comme à la fois une opportunité d'expérimentation et de production locale d'énergie ». Nous pensons notamment aux ZAC à énergie positive. Tout de suite après, « favoriser l'investissement sur la recherche sur des enjeux stratégiques à l'instar du stockage de l'électricité ». Nous ajoutons « du développement de nouveaux modes combinés et décentralisés de production d'électricité et de chaleur à partir des réseaux existants, notamment le gaz cogénération, les piles à combustible, etc. ».

Je crois que c'est tout ce que nous souhaitons.

Jean-Marc NICOLLE

Nous voulons apporter un complément dans le paragraphe quatre « positionner les collectivités comme des tiers de confiance ». Nous proposons d'ajouter « en leur permettant de s'adresser notamment à des sociétés de tiers tels que la SEM Energies Posit'IF ».

Nous avons une demande complémentaire : porter à notre connaissance le recensement fait par Paris Métropole sur les actions mises en œuvre par les différentes collectivités sur ce sujet. Je ne crois pas l'avoir vu passer. Beaucoup de documents nous sont transmis. Je ne pense pas que cela nous ait été transmis. Si c'est le cas, je m'en excuse.

Daniel GUIRAUD

Nous avons mis à la distribution une brochure sur les bonnes pratiques. Elle s'appelle « solution écologique au cœur du Grand Paris ». Jean-Marc Nicolle ne fait pas allusion à cela. Il fait allusion à un questionnaire envoyé à tous les membres de Paris Métropole. Nous avons récolté moins de réponses qu'escompté, 70 seulement. Elles étaient très concentrées sur une partie de la zone de la toute première couronne. C'est un enjeu maintenant de faire venir les collègues de grande couronne. Nous l'avons présentée à des groupes de travail. Nous allons compléter le travail, continuer à décortiquer les résultats. Je pense que cela fera l'objet d'une communication, mais pas aujourd'hui.

Patrick BRAOUEZEC

Les amendements rouges veulent faire le lien entre les territoires de la métropole et montrer que l'engagement est présent à toutes les échelles de la Métropole du Grand Paris. En page cinq, « une stratégie de transition écologique », nous avons une petite erreur dans le premier amendement « partager des objectifs ambitieux pour une métropole saine et solidaire ». Il faut enlever la MGP et garder « dans lesquels la MGP et chaque EPT doivent s'inscrire ».

Patrick DEVEDJIAN

Avez-vous des observations, des demandes de modification sur ces quatre séries d'amendements ? Pouvons-nous considérer que nous les adoptons tous sans autre débat ?

Daniel GUIRAUD

Aucun problème.

Patrick DEVEDJIAN

Il en est ainsi décidé. La suite concerne la modification des statuts.

3) Renouvellement des instances

- **2015-027 Modification des statuts de Paris Métropole**

Patrick DEVEDJIAN

Un groupe de travail a été mis en place. Il comprenait Patrick Jarry, Patrick Ollier, Patrick Braouezec, Pierre Mansat, Éric Cesari, Jacques J.P Martin, Jean-Marc Nicolle, Jean-François Vigier, Olivier Klein et Patrice Leclerc. Qui veut rapporter ?

Éric CESARI

Nous allons le faire à plusieurs voix. Comme vous l'avez souhaité, nous avons revu l'ensemble des statuts, en réécrivant le préambule d'une part et l'objet d'autre part. Ces deux éléments nous paraissaient être les principaux à travailler en urgence. Dans le préambule, nous avons essentiellement rappelé la volonté de travailler sur un mode consensuel, avec le périmètre de la zone urbaine de la capitale, et essayer de traduire la philosophie du syndicat. L'objet est plus précis, puisqu'il s'agissait de déterminer les objectifs et la façon de travailler du syndicat.

Vous voyez bien que dans le document, nous avons remis en perspective la volonté de travailler avec les différentes strates institutionnelles, non seulement dans le cadre des discussions et des collaborations contribuant au développement de la métropole, mais aussi avec l'objectif d'obtenir concrètement des évolutions, parfois institutionnelles si nécessaire, dans un dialogue avec l'État et le gouvernement.

Notre troisième point a été de mettre les textes en conformité avec la pratique, notamment en matière d'élection des membres du bureau. Nous avons mis quelques éléments supplémentaires qui nous paraissaient de bon aloi en matière de démocratie interne. Nous avons fait en sorte que les membres élus soient au moins membres égaux plus un, c'est-à-dire légèrement supérieurs aux membres de droit, ce, afin que le bureau, quel que soit sa composition, soit toujours sous la lumière de personnes élues plus que de membres de droit. Ces éléments visent à améliorer le fonctionnement par rapport à la pratique que nous avons. Ils rendent désormais les choses

tout à fait claires. Je rappelle que les statuts peuvent être opposés à autrui et donc être utilisés en droit et en justice.

Deux derniers points pour vous dire qu'il faudra adopter un autre fonctionnement pour le budget. Nous avons pensé que le mode de calcul des cotisations ne devait pas entrer dans les statuts, mais être traduit autrement, notamment dans le règlement intérieur. Par ailleurs, le syndicat doit poser son mode d'appel à cotisation. Il faudra travailler le règlement intérieur sur lequel nous aurons des comptes à rendre à la Ville, afin que tout soit précisé.

Patrick OLLIER

C'est parfaitement résumé. Je précise simplement, concernant l'élection des membres du bureau, que l'élection au scrutin de liste est contraire aux statuts. Mais c'était notre pratique.

Nous avons donc simplifié les statuts, les rendant plus lisibles. Sauf avis contraire des membres de l'assemblée générale, nous allons travailler dans un cadre consensuel avec toutes les sensibilités.

Patrick DEVEDJIAN

Pas de difficulté. Il appartiendra au prochain président de traduire les conclusions de ce groupe de travail dans la forme statutaire, et de le faire voter par le Comité syndical.

Patrice LECLERC

J'en profite pour excuser Dominique Adenot, retenu par le Préfet.

Patrick DEVEDJIAN

Ce n'est pas l'état d'urgence ?

Patrice LECLERC

Non.

Je n'ai pas de problème sur ces questions de statut. Les statuts parlent de notre façon de fonctionner, ce qui pose la question de notre gouvernance. Je souhaite soumettre quelques réflexions et quelques principes. Nous les avons déjà évoqués en conseil pour le futur territoire métropolitain.

Je suis persuadé que le mode de fonctionnement de notre syndicat est apprécié entre nous. Ce n'est pas un hasard si les statuts revêtent cet aspect, surtout quand la priorité est donnée à la recherche de convergences entre nous. Cela nous a permis d'avancer ensemble. Il faut aussi mesurer ces avancées. L'idée du consensus basé sur « une ville une voix » a fait que sur des idées comme le transport, la loi MAPTAM ou les finances, nous avons essayé à chaque fois de dégager des propositions acceptables par tous. Cette expérience, assise sur plusieurs années, nous invite à poursuivre au niveau du conseil métropolitain et nous fait réfléchir sur le fonctionnement des EPCI. C'est l'esprit de l'intercommunalité dans laquelle les maires des communes et les vice-présidents sont à égalité les uns avec les autres. Ils représentent la diversité politique des communes.

Il nous semble évident que la MGP a tout à gagner à fonctionner sur ce mode coopératif. La métropole n'est pas une collectivité de plus par rapport aux communes, aux départements, à la région. C'est un EPCI. Il est important de se le rappeler. Pour cette raison, nous proposons que le bureau du conseil métropolitain retienne cette notion de coopération intercommunale, de coopération entre villes et territoires dans une juste représentation des forces

politiques. Ce premier principe pourrait être adopté par l'exécutif du conseil métropolitain comme nous le retrouvons dans les EPCI, c'est-à-dire représentatif de la diversité politique des communes et des territoires.

Je souhaite amener un second principe dans cette discussion concernant la composition du bureau du conseil métropolitain. Comme les présidents des EPCI, le bureau de la Métropole du Grand Paris sera naturellement majoritairement issu du courant politique majoritaire issu des communes et de l'intercommunalité. C'est donc la droite aujourd'hui qui préside notre métropole. Nous proposons que ses membres soient issus de l'exécutif local, afin que tous les membres du bureau portent la même légitimité démocratique et la même représentation. Porter à la tête de l'EPCI des élus qui n'ont pas recueilli cette majorité des électeurs serait une remise en cause de cette démocratie, voire de cette légitimité.

De notre point de vue, si un accord peut se réaliser sur ces principes, le conseil métropolitain débiterait dès janvier 2016 sur une dynamique politique rassembleuse qui éviterait des batailles d'ordre politicienne qui pourraient ankyloser notre activité et seraient lourdes de conséquences pour la vie politique dans les territoires et la MGP.

Comment travailler ? À l'instar de tous les groupes de travail mis en place pour avancer ensemble, nous pourrions avoir un groupe de travail au sein du syndicat de Paris Métropole permettant l'engagement des élus dans leur diversité. Notre réflexion porte sur la gouvernance métropolitaine, mais aussi sur les EPT et EPCI de grande couronne, car nous ne devons pas oublier ces deux aspects. Travailler ainsi au sein du syndicat permettrait à toutes les collectivités d'y participer. Nous n'avons pas encore eu la carte, pour la MGP comme pour les EPCI. Mais cette carte doit porter les principes qui nous rassemblent et nous permettront de continuer à travailler ensemble.

Patrick DEVEDJIAN

Un groupe de travail a été prévu pour réfléchir sur ces questions. Il a été convenu qu'il se réunisse aussitôt après les élections régionales, pour ne pas être pollué par ce débat pendant la campagne. Il appartiendra à mon successeur de le réunir, mais j'y participerai bien volontiers.

Daniel GUIRAUD

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de Patrice Leclerc. Je pense que les principes qu'il met en avant sont d'une très grande sagesse. Son argumentation tend à considérer que la loi a créé une métropole EPCI et non une métropole collectivité territoriale. Aujourd'hui, elle fonctionne comme un comité d'agglomération, comme les territoires demain. Ce n'est pas bloc contre bloc. Arriver à préserver cet axe, qui me paraît très précieux, du travail en commun par-delà les divergences, les différences et les appartenances diverses me paraît absolument indispensable.

Pour cela, comme Patrice Leclerc, je considère que nous ne pouvons que prendre en considération le rapport de force politique sur le terrain de la Métropole du Grand Paris. Aujourd'hui, jusqu'en 2020, c'est la droite. Ensuite, nous ne savons pas. Mais aujourd'hui, il y a pour une majorité composée de formations qui ne sont pas celles à laquelle Patrice Leclerc et moi-même appartenons respectivement. Il faut en tenir compte. La présidence viendra forcément de ces rangs-là.

Ensuite, il y a manière et manière de procéder. Je pense que l'appel de Patrice Leclerc a continué dans l'esprit de Paris Métropole. Il s'agit de quelque chose d'absolument fondamental. J'espère que chacun continuera à prendre sa part, afin que nous puissions continuer à travailler comme nous avons su le faire depuis près de 10 ans. Je crois que ce qu'il dit par rapport à l'articulation de la grande couronne est également très important. Là aussi, nous ne pouvons pas tout prévoir. Je souscris totalement à son intervention.

Denis FAIST

L'article 2.1 « membres statutaires au titre des intercommunalités, membres avec voix délibérative » sur les EPCI qui n'appartiennent pas à la MGP ne comprend que les communautés d'agglomération. Or, nous allons appartenir à une communauté urbaine. Excluez-vous les communautés urbaines pour n'accepter que les communautés d'agglomération ?

Éric CESARI

Notre l'état d'esprit vise toutes les intercommunalités.

Patrick DEVEDJIAN

Il faut le préciser. Philippe Laurent.

Philippe LAURENT

Merci Président. Je vais simplement revenir sur ce qu'ont fort bien dit Patrice Leclerc et Daniel Guiraud. Je crois qu'il y a un autre enjeu qui se présente à nous, un enjeu d'image. J'entends beaucoup dire que la métropole est en fait une coquille vide. Ceux qui disent cela veulent exprimer....

Leur déception, oui peut-être. Mais aussi, plus factuellement, le fait que les compétences ne soient transférées de manière juridique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 leur fait penser qu'il n'y a pas grand-chose. Je ne crois pas que ce soit la réalité de ce qui va se passer. Je pense que beaucoup d'acteurs économiques, associatifs, sociaux, voire internationaux, regardent ce qui se passe dans notre agglomération et sur cette métropole. Même si nous savons qu'elle est imparfaite dans bien des domaines, il n'empêche qu'elle existera juridiquement au 1^{er} janvier et qu'elle portera une voix. Son exécutif portera donc aussi une voix. Je crois qu'il est extrêmement important que nous ayons ceci en tête et que nous fassions tout ensemble pour que la métropole ne soit pas exclusive de la grande couronne et qu'elle présente un discours le plus cohérent possible qui porte naturellement la cohérence des maires.

Notre élément important est que, quel que soit le résultat, nous aurons de nouveaux acteurs à la Région. Là aussi, pour l'image de l'ensemble des élus, il y aura une absolue nécessité de faire un travail en commun, d'avoir une cohérence entre la Métropole, la Région et la Ville de Paris. Cette question de la bonne entente entre les exécutifs qui composent la Métropole du Grand Paris est absolument essentielle, non seulement pour que les choses se passent bien, mais également en termes d'image. Je voulais insister.

Patrick OLLIER

Sur les statuts, nous allons ajouter la reconnaissance de membres associés. Pourquoi ? Pour laisser la possibilité aux collectivités et aux établissements de nous rejoindre et de travailler avec la métropole dès lors qu'ils y ont un intérêt avéré, une possibilité opportune.

Sur le débat, je rejoins ce que dit Philippe Laurent. Nous sommes en construction, sous le regard permanent des autres qui sont pressés et pensent que la métropole va se faire très vite. La métropole ne va pas se faire parce qu'au 1^{er} janvier elle est créée. Nous savons très bien qu'il nous faudra du temps pour construire. Pendant ce temps, nous aurons du mal, raison par laquelle nous devons laisser place à une gouvernance partagée. Le combat étant terminé, la métropole est le rassemblement des élus pour conduire le destin commun de six millions d'habitants sur l'assainissement, la voirie, le transport et toutes les thématiques où nous aurons la compétence. Ce n'est que cela. Je pense qu'il faut éviter d'avoir un autre combat politique qui bloquerait le système. Pour

cette raison, la gouvernance partagée me paraît être un bon moyen. Cela étant; le fait majoritaire existe et permet d'avoir la présidence de la métropole.

Patrick BRAOUEZEC

Dans les statuts, j'avais le sentiment que nous parlions encore de deuxième couronne pour faire allusion à des établissements qui pourraient nous rejoindre. Mais je ne retrouve pas la disposition. Je pense qu'elle a dû disparaître.

Concernant la réflexion de Patrice Leclerc, je vous renvoie à notre charte de fonctionnement. J'ai la chance de présider une communauté d'agglomération très diverse au niveau politique. Nous nous étions assigné un certain nombre de règles. Avant même que la loi ne nous les impose, nous avons décidé que les minorités y seraient représentées au sein de la communauté d'agglomération de façon à ce que ces minorités soient bien informées des décisions prises au conseil communautaire. Le deuxième acte était de faire en sorte qu'il n'y ait pas, au sein du bureau, des minorités municipales. Pour le respect de la démocratie, nous faisons en sorte que la majorité municipale siège dans les responsabilités communautaires. Je pense que nous devrions appliquer cette règle au sein de la Métropole du Grand Paris, de façon à ce que la démocratie communale et territoriale soit respectée.

Anne HIDALGO

Je n'ai pas de remarques particulières sur les statuts, je souscris aux propositions. Concernant les propos et propositions de Patrice Leclerc, je veux insister sur plusieurs points.

Tout d'abord, il a raison de dire que l'expérience de Paris Métropole est une expérience. Nous ne pouvons pas la balayer. Cette expérience nous a permis de surmonter beaucoup d'événements politiques, des événements qui ont permis de consolider ce territoire et la recherche de solutions sur des enjeux extrêmement importants. Sur les enjeux énergétiques par exemple, nous voyons bien que si nous n'avions pas travaillé dans des liens de confiance entre nous, nous n'aurions pas réussi à avancer sur des enjeux de cette nature. Il faut s'appuyer sur cette expérience pour la construction de la Métropole du Grand Paris.

Ceci est possible, car nous sommes dans la reconnaissance de nos légitimités. Nous n'avons pas décrété nos légitimités, nous les avons gagnées. C'est à partir de ces légitimités sur lesquelles nos concitoyens se sont prononcés dans chacune de nos communes que s'est construite la confiance entre nous, y compris pour dépasser des clivages partisans. Nous l'avons décidé ensemble par cette méthode. Nous sommes sur un territoire de construction de projets, au singulier et au pluriel. Cette méthode, cette reconnaissance de légitimité, c'est-à-dire le respect des différentes légitimités, nous permet d'avancer.

Dans la construction métropolitaine qui est la nôtre, à laquelle Philippe Laurent a fait référence, des institutions jouent un rôle important : les communes, les regroupements de ces communes, les territoires, la Ville de Paris qui ne s'efface pas avec la construction métropolitaine, et la région. À la tête de chacune de ces institutions, il y a des personnes qui n'ont pas décidé de prendre la place, parce qu'elles le valaient bien, mais parce qu'elles sont élues pour occuper cette place. Dans cette construction, la Ville de Paris n'a pas vocation à s'effacer. Paris reste une référence mondiale. Mais en même temps, il n'est pas question, pour la maire que je suis, et mon prédécesseur était aussi dans cet état d'esprit, de préempter la métropole, parce que nous sommes une collectivité importante. Nous avons le besoin d'effacer des frontières et de travailler ensemble sur un périmètre beaucoup plus large que celui de la Ville de Paris. Profitons de ces états d'esprit partagés. Nous sommes dans un alignement des planètes qui est toujours positif. Il n'y a pas de volonté de la Ville de Paris de créer les conditions d'un conflit pour prendre le pouvoir à un endroit qui dépasse son périmètre. Je suis dans un état d'esprit constructif depuis le début, avec vous toutes et vous tous. Je pense qu'il faut que nous continuions, car Paris ne peut pas s'effacer. Tous ceux qui essaieront d'effacer Paris perdront. La reconnaissance internationale

est là, elle n'est pas ailleurs. Il vaut donc mieux jouer de nos forces respectives ensemble, d'autant que chacun reconnaît la légitimité d'une gouvernance métropolitaine qui revient à une famille politique qui n'est pas la mienne. Cela ne me pose aucun problème, je suis une démocrate. Quand les urnes ont parlé, elles ont parlé et nous les respectons. Nous devons donc suivre ce chemin et ses différents principes.

Nous avons devant nous des enjeux très importants, à commencer par la crise démocratique. Si, sur ce territoire aux enjeux majeurs, nous commençons à créer les conditions d'affrontements politiques qu'aucun de nous ici ne veut, nous aurons tout faux et nous aurons tout perdu. Nous aurons perdu la confiance que nos concitoyens nous accordent sur les territoires où ils nous ont élus. Nous ne pouvons pas prendre ce risque. Nous pourrions aussi créer de la confusion sur des enjeux majeurs, en adoptant un schéma différent de celui de la recherche de consensus basé sur nos légitimités respectives. Je pense aux Jeux olympiques. Ce qui fait aujourd'hui que notre candidature a des chances d'aboutir, même si nous avons encore Los Angeles comme grand concurrent sérieux, c'est notre unité ; le fait qu'il n'y ait pas de contestation dans les modes de commandement et de présentation du projet de cette grande manifestation. Demain, quel que soit le ou la présidente de la région Île-de-France, nous travaillerons en bonne intelligence sur le sujet, comme nous travaillons avec l'État. Quelle que soit la couleur de l'État, nous travaillerons en bonne intelligence avec les différents gouvernements, parce qu'il y a de la légitimité. Si nous partons sur d'autres terrains et schémas, si nous créons de l'affrontement, parce qu'il y a d'autres échéances politiques majeures en 2017, nous aurons tout perdu ; y compris la capacité à attirer la confiance du monde entier sur un événement dont nous pouvons beaucoup attendre pour la métropole et la région.

Je souscris totalement aux propos de Patrice Leclerc et j'espère qu'avec cet état d'esprit singulier qui n'existe pas sur tous les territoires, nous nous dépasserons dans le respect. Je serai toujours dans cette aventure collective. J'aime les aventures collectives, mais je n'accepterai pas que l'on me manque de respect et que l'on manque de respect à Paris.

Jean-Marc NICOLLE

Sur les statuts, je félicite mes collègues pour le travail réalisé. Concernant les propositions de Patrice Leclerc, je rejoins les propos tenus par Anne Hidalgo. Je me suis exprimé en ce sens la semaine dernière. Je pense que nous devons réfléchir à poser quelques principes assez simples sur la reconnaissance des communes, la gouvernance, la représentation. La question de la gouvernance concerne la métropole, mais aussi la réorganisation des grandes intercommunalités autour de la métropole. À entendre le débat ce matin, et l'harmonie qui s'est exprimée sur la question de la gouvernance, je me demande si Paris Métropole n'a pas tout intérêt à s'exprimer aussi. Au moment où les gouvernances vont devoir s'organiser avec la création de la métropole, mais aussi en grande couronne, il nous faut peut-être, si nous voulons que cet esprit de Paris Métropole vive au quotidien, poser quelques pistes.

Jacques J.-P. MARTIN

Concernant les statuts, je pense que nous avons fait un travail très important qui nous met dans une situation beaucoup plus confortable vis-à-vis d'un certain nombre d'évolutions de notre syndicat.

Je reviens sur le petit débat lancé par Patrice Leclerc tout à l'heure, qui devrait devenir un grand débat demain. Si nous réfléchissons bien, les collectivités et les communes sont confrontées à un grand écart qui est d'avoir une vraie intercommunalité avec la Métropole du Grand Paris et une fausse intercommunalité avec les EPT. La mise en œuvre des EPT est limitée dans le temps si, de notre côté, nous ne prenons pas le temps de prouver l'intérêt de l'intercommunalité. Il n'empêche que la Métropole du Grand Paris est composée des collectivités, des maires, des exécutifs ; ce qui constitue un élément important de notre stratégie de travail en commun de demain.

Nous devons veiller à bien mettre en place la Métropole du Grand Paris sur ces compétences, surtout en janvier 2017 ; tout en veillant à protéger les intérêts communaux et le pôle communal qui est la base de la création de cette métropole en tant qu'EPCI. Il faut donc, pour que nous puissions protéger le pilier stable qu'est la commune, trouver un fonctionnement hérité de nos travaux de Paris Métropole, puisque nous sommes dans un processus à peu près équivalent. Le fait majoritaire est valable pour nous tous. Mais l'enjeu de pouvoir pourrait fausser le débat, ce qui serait dommage. Je suis beaucoup plus pour le principe de réalité dans la gestion de cette future métropole c'est-à-dire faire en sorte qu'elle soit ouverte sur les autres, ceux qui ne sont pas dans la métropole, mais aussi les EPT et les communes. Nous devons poser des jalons sur le principe du débat métropolitain. À ce niveau, nous devons avoir une fabrique de consensus et de convergences, pas forcément entre les élus, mais au-delà des élus. Nous devons faire en sorte que nos concitoyens se sentent concernés par une métropole qui n'est pas une métropole punition, mais une métropole voulue par la plupart des collectivités.

Si nous sommes soucieux de protéger les intérêts communaux et de respecter les principes de débat que nous avons toujours été capables de maintenir à Paris Métropole, il n'y a aucune raison pour que la métropole ne soit pas acceptée comme telle et non comme l'élément d'un millefeuille. Si nous voulons vraiment que le bloc communal soit à la manœuvre au niveau métropolitain, nous démontrerons, par la méthode de travail, que la politique politicienne n'a pas lieu d'être dans des travaux qui engagent l'avenir d'un territoire de huit millions d'habitants. La métropole a aujourd'hui la possibilité de mettre en œuvre les coopératives de villes, dont nous parlions depuis longtemps entre nous lors des débats sur la métropole, au même titre que les territoires en tant que tels.

Quand je parle de politique, je parle de politique politicienne et non pas des drapeaux que nous avons les uns et les autres. Nous avons nos spécificités, nos valeurs, nos engagements respectifs, mais nous avons démontré dans cette enceinte que nous avons aussi des valeurs concernant le débat. Le débat peut être contradictoire, mais il peut devenir très constructif quand nous le voulons réellement.

Jean-François VIGIER

Bonjour mes chers collègues. Jean-François Vigier, Maire de Bures-sur-Yvette, élu de grande couronne. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler sur les statuts avec mes collègues. Ces statuts entraînent une réflexion sur le devenir du syndicat. Je pense qu'il ne faudrait pas que le futur débat métropolitain se tienne entre les seuls élus de la MGP. Il faut y impliquer davantage les élus de la grande couronne, trop absents.

Depuis deux ans, nos débats sont vampirisés par la création de la métropole du Grand Paris. C'est normal. Peu d'élus de grande couronne participent à nos discussions. Avant même la création de la Métropole du Grand Paris, des élus font une confusion entre le syndicat mixte Paris Métropole et la Métropole du Grand Paris. Autant dire que lors de la création dans un mois, la confusion risque d'aller en s'amplifiant, ce qui risque aussi d'empêcher certains élus de grande couronne de venir participer à nos débats. Je pense qu'il faut vraiment se mobiliser pour que la Métropole du Grand Paris soit différenciée. Elle va accaparer beaucoup d'élus de la première couronne, la question étant de savoir si ces élus, happés par tout le travail de la mise en place de la métropole, pourront encore venir participer aux travaux du syndicat. Si oui, ils devront sortir du périmètre de la Métropole du Grand Paris pour travailler sur le territoire métropolitain. Une des clés de la réussite du futur syndicat se tient aussi ici. Il ne faut pas la rater dans les deux ans qui viennent.

Patrick DEVEDJIAN

C'est tout à fait juste. Olivier Klein.

Olivier KLEIN

Bonjour. Je crois qu'il est effectivement très important de conserver ce lieu qu'est le syndicat pour continuer à construire ensemble sur différentes échelles. Il me paraît très important que les différents lieux de la métropole continuent à se parler, qu'ils soient à l'intérieur de la métropole ou pas. Je pense que le syndicat est un des lieux très importants par rapport à ce débat sur la gouvernance de la métropole. Je crois qu'il est très important de prendre en compte le respect de la vie démocratique et des villes. La gouvernance de la métropole sera ce que sera la métropole et comment elle jouera ou pas, le rôle qu'il nous paraît essentiel qu'elle joue ; un rôle de rééquilibrage, d'équité territoriale, de compétences en particulier le logement. Nous avons absolument besoin de cette gouvernance qui permette à la métropole de mettre en place la totalité de ses fonctions le plus vite possible. Pour ce faire, cette gouvernance doit être consensuelle. Elle doit se construire dans une réflexion commune et respecter toutes les diversités d'appartenance politique, de problématiques du territoire. La métropole doit se construire autour de ses diversités et c'est autour de ses diversités qu'elle jouera pleinement son rôle dans l'ensemble de ses compétences actuelles et à construire.

Je pense que la métropole doit aussi avoir un rôle déterminant sur le dialogue entre les territoires. Aujourd'hui, nous sommes sur un schéma un peu mixte : une métropole qui n'a pas la capacité d'agir sur toutes ses compétences et des territoires. Je crois que la métropole et le syndicat mixte Paris Métropole devront être vigilants sur les discussions entre les territoires, entre les territoires de la métropole et ceux qui n'en font pas partie. Je prends l'exemple de Chelles à qui nous n'avons pas permis de revenir dans la métropole du Grand Paris. Il est très important que nous créions des lieux d'échanges entre ces différentes parties de la région. Respectons, à travers la gouvernance, l'ensemble de nos diversités. Je pense que l'image de la métropole est déterminante et à travers cette diversité, nous donnerons l'image d'une métropole.

Michel HERBILLON

Je trouve que nous avons une très belle feuille de route devant nous. Les paroles d'Anne Hidalgo sont extrêmement fortes et importantes. Nous devons trouver la synthèse entre la reconnaissance du fait majoritaire et la nécessité absolue d'éviter les affrontements politiques. Nous sommes sous le regard des autres à commencer par le monde, parce que nous sommes la France et la Métropole du Grand Paris. Nous devons être à la hauteur de ce regard.

Un second regard, beaucoup plus sur le terrain, est aussi important : celui de nos concitoyens qui ne veulent pas de l'affrontement politique et qui sont attachés au lien de proximité qu'ils ressentent de plus en plus comme une nécessité. Cela concerne aussi la reconnaissance de la commune. La Maire de Paris a eu raison de dire que Paris doit être respectée de la même manière, chère Anne, que toutes les villes qui composent la métropole doivent être respectées les unes par rapport aux autres, indépendamment des étiquettes politiques. Chaque maire, chaque ville a une légitimité démocratique qui ressort des élections. De la même manière, Paris doit respecter les villes autour d'elle et les villes autour d'elle respecter la ville de Paris. C'est une belle feuille de route et je pense que nous devons être très attentifs à cette situation de la gouvernance, mais aussi de ce que nous allons faire, car la fondation de quelque chose de nouveau est extrêmement importante pour la suite. Les actes fondateurs ont des conséquences sur la suite. C'est ainsi dans la vie, mais aussi dans la vie des institutions.

Je pense que nous devons être très attentifs à cette situation, à la hauteur de nos responsabilités, parce qu'il y a une vraie crise démocratique. Il ne faudrait pas rajouter, par la fondation de quelque chose de nouveau sous des regards multiples, de la crise à une situation qui nous préoccupe déjà tous. Je pense que pour éviter cela, il faut être très concret et pragmatique et offrir au monde et à nos concitoyens des constructions sur des choses très simples, très concrètes, très visibles et qui auront pour conséquence d'améliorer la vie quotidienne de nos

concitoyens, de redonner du sens à ce que nous faisons, de leur redonner confiance dans les institutions démocratiques que nous animons. Cela veut probablement dire être très concret, éviter les dépenses inutiles, ne pas se lancer dans des projets qui ne se traduiront jamais ou trop tard. L'exemple des Jeux olympiques me paraît bien choisi. Il y en a sans doute d'autres. Il y a aussi la construction de cette image de la métropole dont nous sommes tous responsables.

Je voudrais terminer en vous disant, comme feuille de route, que ce que nous allons construire ensemble et ce que nous allons faire ensemble peut faire tellement de bruit que nos concitoyens ne pourront plus entendre ce que nous disons.

Daniel BREUILLER

Je tenais à m'associer à la quasi-totalité des choses que j'ai entendues ce matin. D'abord sur le fait que nous sommes une coopérative de ville. Les mots « ville » et « coopérative » sont à respecter. L'esprit coopératif est à défendre. Je crois que nous avons une pensée élaborée de gestion complexe et rare au sein de Paris Métropole qu'il convient de poursuivre tant dans la MGP que dans les territoires. En écoutant Olivier Klein parler de la diversité, préserver la biodiversité en politique est évidemment un sujet très important. Il faut que tous les territoires contribuent à la réussite de cette métropole. Elle n'a pas la forme que nous voulions, mais en revanche, la responsabilité devient pleinement la nôtre et nous avons à la réussir.

J'ai aussi été très attentif à ce qu'a dit Jean-François Vigier. Je suis élu d'un territoire où nous avons un projet autour des sciences et de la santé en lien avec Saclay, en interface avec Paris. Il n'est pas possible de construire la MGP sans maintenir, par notre instance, le dialogue avec les territoires hors MGP. Ce sera très difficile, car nous allons être appelés dans des tonnes de réunions. Il faut que nous arrivions à nous structurer en amont de ce lancement en janvier. Ce sujet est très important et j'espère que notre pensée élaborée ne tombera pas dans les écueils d'une pensée parfois trop primaire.

Patrick DEVEDJIAN

Merci beaucoup. Nous avons un vœu présenté par Patrick Braouezec, développé par Patrick Guiraud.

Patrick GUIRAUD

Patrick Braouezec a eu l'idée de ce vœu qui paraît tout à fait satisfaisant. Ce vœu appelle au succès de la COP 21, à se donner les moyens de pousser la COP 21, mais également les jours après, car il y a une vie après la COP 21. Ce vœu comprend des considérants sur la crise écologique, l'action pour le climat, les constats de la communauté scientifique, le fait que la 21^e conférence se tienne du 30 novembre au 11 décembre. Il considère aussi que l'objectif de la COP 21 est un accord universel pour le maintien du réchauffement à deux degrés à la fin du siècle, que la France un rôle central à jouer au-delà de sa présidence actuelle de la COP, que l'article 59 de la loi NOTRe donne à la Métropole du Grand Paris des compétences en matière d'environnement et de cadre de vie évoqué tout à l'heure.

Considérant que Paris Métropole, depuis sa création, considère la question environnementale comme une question importante ;

Considérant l'attachement de la population et des élus de Paris Métropole à cette mobilisation ;

Le Comité syndical de Paris Métropole, composé de ses 210 membres, émet le vœu de demander au gouvernement de faire en sorte que l'objectif de limiter en deçà des deux degrés soit effectivement atteint, de faire valoir la nécessité, pour les états de s'appuyer sur les gouvernements locaux pour enclencher une transition réelle vers un développement décarboné, de promouvoir une approche long terme, de mettre en œuvre

expressément un plan d'action, de mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de façon à mettre en résilience le Grand Paris et ses habitants et enfin, de poursuivre et renforcer la dynamique enclenchée dans le Grand Paris en matière de transition écologique et énergétique en s'appuyant notamment sur les nouvelles institutions. Avec ta permission Président, cela me permet de donner la parole à Patrick Braouezec, afin qu'il complète.

Patrick BRAOUEZEC

Rendons à César ce qui est à César. Ce vœu a été travaillé au sein de Plaine Commune sous l'impulsion d'une élue. Elle a souhaité que cet engagement soit vraiment partagé par l'ensemble du conseil syndical.

Patrick DEVEDJIAN

Je mets l'adoption de ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptée à l'unanimité – deux abstentions)

Nous votons sur la modification statutaire pour que les EPT puissent être intégrés, telle que présentée par Éric Cesari. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptée à l'unanimité – une abstention.)

- **2015-024 Maintien exceptionnel de la composition actuelle du Bureau jusqu'en avril 2016**

Patrick DEVEDJIAN

Vous avez compris qu'avec les EPT, nous allons avoir de nouveaux représentants. Le bureau sera donc nécessairement reconfiguré ensuite. Nous n'allons pas voter un bureau maintenant qui serait en décalage complet avec les nouvelles instances. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de prolonger le mandat jusqu'en avril 2016. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptée à l'unanimité – une abstention.)

- **2015-025 Élection du nouveau Président de Paris Métropole**

Patrick DEVEDJIAN

Avant de procéder à l'élection, je suis obligé, moralement seulement, de vous infliger le compte rendu de mon mandat. Cette année de gestation de la MGP a été particulièrement dense, complexe, avec un calendrier contraint et en même temps une volonté forte pour vous tous et pour ma part d'obtenir et de rechercher la plus grande cohésion dans nos décisions, car c'était la seule chance de parvenir à quelque chose.

Cette grande idée qu'est la Métropole du Grand Paris a fait très largement consensus chez les élus de la région parisienne, en tout cas parmi ceux qui se sont en grand nombre regroupés au sein de Paris Métropole. Comme vous, j'avais placé de grands espoirs dans ce projet. Une métropole qui aurait eu la vigueur et l'élan nécessaire pour tirer vers le haut nos territoires qui sont précisément sur la sellette. Une métropole qui serait aussi devenue l'un des symboles du rayonnement international de la France. C'est une nécessité. La région parisienne doit s'affirmer dans la compétition mondiale. Bien sûr elle existe, mais elle doit encore s'affirmer parmi les grands ensembles urbains, car Londres, New York ou Tokyo ne nous ont pas attendus pour se développer. De nouvelles « villes monde » sont en train d'émerger. Je pense à Shanghai, à Pékin, à Singapour ou à São Paulo. Sur le sujet, nous avons adressé à tous les élus de la mission de préfiguration ainsi qu'à tous les élus de Paris Métropole l'étude remarquable réalisée par les élèves de l'INET sur le Grand Londres. Les éléments de réflexion et de comparaisons avec le Grand Londres sont très intéressants.

Durant ces mois de débats, pendant que l'État nous tenait en haleine, nous nous sommes battus pour défendre les libertés locales et cela en dépassant totalement les clivages partisans. Pour moi, il n'y a absolument pas de contradiction entre les libertés locales et le rayonnement international qui est la mission de la métropole. Nous nous sommes battus pour que le gouvernement fasse confiance aux élus de terrain qui, depuis les lois de décentralisation de Gaston Defferre, ont profondément transformé nos banlieues.

Nous nous sommes aussi efforcés d'aller vers plus de simplification pour ne pas servir à nos concitoyens un sirop technocratique trop indigeste. En 2015, Paris Métropole a su affirmer et asseoir sa légitimité avec des élus qui ont fait bloc pour éviter une recentralisation massive qui était à l'ordre du jour, avec la volonté de faire évoluer les statuts, avec aussi de nouveaux locaux où nous pouvons maintenant nous réunir, avec la contribution des habitants lors de la consultation citoyenne, avec je crois une bonne gestion financière puisque je laisse à mon successeur des reports importants en matière de fonctionnement et d'investissement. Je lui lègue une boutique que j'ai reçue en bon état et je lui transmets de même.

Cette année a aussi été teintée de déceptions et de frustrations évidentes. Malgré nos efforts, cette belle ambition du Grand Paris a été malmenée par des petits procédés, par des petits calculs, par des manœuvres électorales des uns et des autres aussi il faut bien le dire. Le résultat final de la loi NOTRe, qui dessine les contours du Grand Paris, n'est pas non plus exactement celui que nous voulions pour les habitants et pour notre pays. La métropole n'est pas dotée des compétences stratégiques qui lui permettraient de concurrencer le Grand Londres est de tenir sa place dans la compétition mondiale. Les établissements publics territoriaux n'ont pas non plus tous les moyens de leur développement. Pour autant, il faut mesurer le parcours accompli depuis la loi MAPTAM de janvier 2014. Il faut convenir que nous sommes partis de loin. Pour moi, le verre n'est pas à moitié vide. Il est à moitié plein.

L'État s'était d'abord pris les pieds dans le tapis en voulant transférer à la métropole non seulement des compétences de proximité, mais aussi le personnel des intercommunalités c'est-à-dire près de 10 000 agents et la totalité des ressources économiques. Une métropole qui devait aussi gérer l'urbanisme à la place des communes, à l'échelle de près de sept millions d'habitants. Les territoires n'étaient que des échelons déconcentrés de ce mastodonte administratif voué à rester embourbé dans la gestion à défaut d'exercer des compétences stratégiques. Cette loi était une parfaite démonstration du centralisme exacerbé, un syndrome particulièrement français qui s'immisce sournoisement donc débats nationaux à travers toutes les formations politiques. Face aux arguments de bon sens défendus par les élus de tous bords, le gouvernement avait accepté, sous ton mandat Daniel, de rouvrir le débat sur le statut des territoires. C'était la condition posée par les élus de Paris Métropole à l'entrée dans la mission de préfiguration. Nous sommes parvenus il y a un an à un compromis historique qui a recueilli 94 % des voix ; la preuve que nous sommes capables de dépasser nos petits intérêts locaux, nos petites ambitions électorales quand cela en vaut la peine et quand nous en faisons l'effort.

Cette résolution proposait une organisation à deux niveaux : l'EPCI à fiscalité propre, la métropole percevant la CVAE, et les établissements publics territoriaux percevant eux la CFE. Dans un premier temps, le gouvernement, avec Marylise Lebranchu, a refusé de suivre ce souhait des élus. Mais grâce à notre mobilisation, le Premier ministre a arbitré différemment notamment sur l'autonomie fiscale qui était une ligne rouge au moins pour cinq ans. Un amendement au projet de loi NOTRe a été déposé en janvier 2015, reprenant en partie les souhaits des élus. Il nous a donné la personnalité morale pour les EPT, l'autonomie financière et fiscale pour cinq ans, les PLU sous l'autorité des territoires et non plus de la métropole, la progressivité des transferts de compétences, un fonds d'investissement métropolitain, un élargissement limité du périmètre avec Orly, une clause de revoyure.

Malgré l'écart entre nos souhaits et cet amendement, nous pouvons dire que nos efforts ont permis de faire bouger le gouvernement. Lors du débat parlementaire, nous avons essayé de rapprocher le texte de la

résolution. Là, nous avons eu beaucoup moins d'écoute de la part du gouvernement. Au fil de séances successives, nous avons obtenu :

- de revenir sur l'avis conforme de la métropole sur les PLU des EPT qui avait été voté à l'Assemblée nationale en première lecture, avec l'amendement Caresche ;
- la capacité pour la métropole de déléguer ses compétences aux EPT par le biais des mutualisations ;
- l'assouplissement des conditions d'adhésion des communes aéroportuaires ;
- la possibilité pour les communes de s'opposer au PLU territorial, obligeant l'EPT à adopter à la majorité qualifiée des deux tiers ;
- la recomposition des conseils d'administration des OPH pour mieux représenter les communes accueillant le plus grand nombre de logements ;
- la compensation pour les EPT de la perte de la DGF intercommunale pour trois ans.

En revanche, nous n'avons pas obtenu :

- la reconnaissance aux EPT de la qualité de communauté d'agglomération et l'attribution définitive de la CFE ;
- la progression du droit d'option pour les communes limitrophes ;
- la possibilité pour les communes de continuer à gérer les OPH dans certaines conditions ;
- le maintien du PLU aux communes à la condition de majorité qualifiée.

Je regrette aussi qu'à l'approche des élections régionales, le gouvernement ait sorti du chapeau, en seconde lecture, le report à 2017 de la plupart des compétences de la métropole.

Dans sa forme actuelle, la Métropole du Grand Paris est donc à l'état d'embryon politique et d'embryon budgétaire. Il reste du chemin à faire pour qu'elle devienne moteur du développement parisien. Cela prendra du temps et Paris Métropole devra prendre toute sa place lorsque cette nouvelle institution ouvrira officiellement ses cartons. Il nous restera aussi certainement un débat à trancher et à régler concernant la relation de la métropole et de la région. Les élections régionales qui vont avoir lieu ont apporté un éclairage sur ce point. Ce sera évidemment un grand sujet de débat pour Paris Métropole et pour la métropole elle-même.

Voilà ce que je voulais dire en achevant mon mandat. Je vous propose de passer à l'élection du nouveau président de Paris Métropole.

(Applaudissements).

Je suis heureux que nous ayons maintenant ce climat et cette recherche de consensus, pas toujours facile il faut le reconnaître, car nous avons de grandes différences entre nous. Je me souviendrai très longtemps de ce que m'a dit Daniel Breuiller : « tu ne te rends pas compte de ce que tu nous as fait avaler ». J'ai répondu « autant que j'ai avalé moi-même ». Je crois que c'est vrai et c'est peut-être comme cela que nous avons réussi à faire un bout de chemin.

J'ai adressé un appel à candidatures et naturellement nous avons une règle du tourniquet. Nous avons reçu une seule candidature, celle de Patrick Jarry. Bien sûr, il s'agit d'une alternance, mais pas complètement. Ce n'est pas une alternance départementale. Les relations que nous avons tous les deux au sein de notre département, au-delà de nos différences politiques, sont aussi une école du consensus qui nous a préparés l'un et l'autre à occuper ces responsabilités. J'ajoute que dans les fonctions de président de Paris Métropole, qui ne sont pas des fonctions faciles notamment dans la relation avec le gouvernement et à mon avis avec n'importe quel gouvernement, le fait que j'ai été élu à l'unanimité a été une grande force et un grand avantage. Je comprends bien que pour beaucoup il a fallu passer au-dessus de certaines réticences tout à fait naturelles et compréhensibles. J'imagine que cela peut être la même chose pour Patrick Jarry. Je vous invite à passer au-delà

et lui donner la force nécessaire pour défendre les consensus difficiles auxquelles nous arrivons et qui nécessite d'avoir, derrière soi, l'expression d'une vraie confiance.

Il n'y a pas d'autre candidat que Patrick Jarry. Je pense que personne ne réclame le vote à bulletin secret ? Je vous propose de procéder immédiatement. Ceux qui sont d'accord pour élire Patrick Jarry président de Paris Métropole pour un an, levez la main. Avis contraire. Abstention.

(Patrick Jarry est élu président de Paris Métropole – une abstention.)

(Applaudissements.)

Patrick JARRY

Merci de votre confiance. Comme cela a été dit, l'année 2015 a été intense. Au cours de cette année, nous avons été très occupés et préoccupés par la future Métropole du Grand Paris et par la création des grands EPCI. Je crois que le débat que nous avons eu ce matin sur les statuts nous a permis de réfléchir au positionnement de Paris Métropole, à son sens et aux objectifs qui doivent être les nôtres et que le préambule traduit de manière intéressante. La naissance, dans un mois, d'une nouvelle institution et de grands EPCI en périphérie rendaient ce débat absolument nécessaire puisque nous nous trouvons à un moment particulier. Une partie du travail et de la réflexion que nous menions au sein de Paris Métropole sera désormais effectuée par ces collectivités territoriales, dans un cadre défini par la loi.

Ce Grand Paris et les EPCI sont le fruit d'un compromis assez éloigné de ce que nous avons porté et défendu. La vision que nous avons élaborée ensemble n'a pas complètement abouti. Cette nouvelle entité n'est pas totalement notre enfant, mais évidemment, notre vocation n'est pas de faire doublon avec la MGP, ni de lui faire concurrence. Nous avons tous intérêt à ce que l'espace métropolitain soit plus cohérent, plus équilibré, plus fort. La métropole du Grand Paris et les EPCI n'y parviendront pas seuls.

À cet égard, je crois que notre syndicat est plus utile et plus irremplaçable que jamais. D'une part, parce qu'il est fondé sur la coopération et la convergence. Ici, nous avons tout le même statut et la légitimité. Sur cette base, chacun d'entre nous a appris à écouter les autres débattre, rechercher les solutions les plus souhaitables et les plus efficaces pour tous. Nous avons appris qu'il était possible de construire une vision commune dans le respect de toutes les sensibilités. Cela a donné lieu à débat ce matin. Je vous fais la proposition, concernant la gouvernance de demain de la MGP, des EPT et des grands EPCI, d'essayer de traduire dans un texte l'échange que nous avons eu ce matin. Il permettra à chacun d'entre nous de l'amender et de le modifier. Il pourrait constituer une base commune de cette approche de la gouvernance.

Notre mode de fonctionnement unique et inédit a été porté par des présidents successifs de toutes tendances : Jean-Yves Le Bouillonnet, Jacques J.P Martin, Patrick Braouezec, Philippe Laurent qui s'est éclipsé avant, afin de ne pas voter pour moi.

Patrick DEVEDJIAN

Il m'a donné pouvoir pour voter pour toi.

Patrick JARRY

Daniel Guiraud et Patrick Devedjian. Je veux, à cette occasion, saluer le travail qu'ils ont accompli au cours de ces six dernières années et vous assurez, s'il en est besoin, que je veux m'inscrire dans la continuité de ce travail. Je crois en effet que l'état d'esprit de coopération qui nous caractérise est la plus propice à ce qu'émerge une vision stratégique partagée de la métropole. L'élaboration de cette stratégie est essentielle pour l'espace

métropolitain qui voit le jour à l'aune d'une nouvelle organisation institutionnelle. Je pense que c'est le cœur de notre mission pour l'année à venir.

Cette vision stratégique n'entrera pas en concurrence avec les projets que doivent définir les différentes institutions parties prenantes de la métropole. Mais tant la Région que la métropole du Grand Paris ou les EPCI sont contraints par des frontières institutionnelles et géographiques dont nous seuls pouvons nous affranchir. Il y a un premier danger qui est celui que chaque institution réfléchisse seule à son projet dans le cadre qui est le sien, sans tenir compte des préoccupations et enjeux qui régissent les projets des autres. Or, la somme des projets ne permettra pas de donner le sens, la perspective d'évolution souhaitable pour l'aire métropolitaine.

Paris Métropole est le seul endroit où tous les types de collectivités sont représentés et peuvent échanger sur un pied d'égalité : communes, EPCI, départements, EPT, région et demain sans doute, métropole du Grand Paris. C'est ici qu'il est possible de penser les rapports de chacune des collectivités aux autres dans l'espace métropolitain. Nous avons la capacité d'être porteurs de sens en proposant une conception de l'intérêt métropolitain, en faisant converger les différents projets, en définissant la meilleure manière d'articuler les actions de chacun. Le second danger réel et important est que la nouvelle frontière créée par la Métropole du Grand Paris engendre un fossé, un déséquilibre entre les communes de la zone dense et celle des grands EPCI alentours. Le terme de « deuxième couronne » utilisé pour qualifier cette zone est révélateur d'une hiérarchie qui prévaut encore aujourd'hui et dont il faut pouvoir sortir.

Paris Métropole constitue à cet égard un lieu essentiel de dialogue entre collectivités situées dans et hors périmètre, comme l'ont montrés les travaux menés cette année par le groupe de travail « périmètre ». Nous nous situons hors de tout rapport hiérarchique. Chaque collectivité dispose d'une importance égale. Nous sommes libres de faire participer à notre réflexion, en tant que membres associés, les partenaires que nous souhaitons. Pour toutes ces raisons, nous sommes les mieux à même de proposer un schéma de gouvernance entre la métropole du Grand Paris et les grands EPCI qui permettent d'éviter un nouvel effet frontières. Nous sommes aussi et surtout les mieux outillés pour penser la pluralité et la diversité des centres qui composent l'espace métropolitain.

Enfin, il existe un troisième danger, peut-être le plus essentiel en cette période de questionnements de la démocratie, celui de faire l'espace métropolitain sans ceux qui l'habitent. Une métropole conçue par le haut est vouée à l'échec. Il nous faut penser le risque d'éloignement réel dès à présent. Paris Métropole a un rôle important à jouer à cet égard. À plusieurs reprises, elle a organisé des débats et des rencontres avec les habitants métropolitains, afin d'enrichir la réflexion des institutions. À chaque fois, les enseignements ont été fructueux, nourrissants. La consultation citoyenne qui s'est tenue au printemps dernier a encore une fois démontré l'intérêt des habitants pour l'avenir de leur territoire, leur capacité à se saisir des enjeux et à leur donner une inflexion parfois inattendue. Ces expériences renforcent ma conviction qu'il faut développer et renforcer cet aspect de notre action pour créer un bien commun de la concertation, du recueil de la parole citoyenne et ainsi contribuer à ce que la métropole qui se construit aujourd'hui appartienne à tous. Sur ce point, je souhaite proposer qu'un groupe de travail soit créé avec pour objectif de travailler sur la méthodologie à l'échelle de tout l'espace métropolitain, car nous ne pouvons pas faire seulement au coup par coup.

D'autres questions doivent être traitées au cours de l'année qui vient. Je pense par exemple à la question de la péréquation financière à l'échelle métropolitaine qui n'est pas réglée. Nous avons pu constater cette année l'importance cruciale du travail que nous avons mené ensemble jusqu'ici. Il faudra poursuivre ce travail. Bien d'autres sujets méritent que nous nous y intéressions. Je ne vais pas les citer tous. Vous connaissez mon attachement à cet espace de dialogue inédit qui représente notre syndicat. En ce moment si particulier de l'histoire de la métropole, il me semble plus que jamais nécessaire. Soyez assurés que je m'attacherai à le faire vivre dans le respect de tous ceux qui le composent au cours de l'année qui vient. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Patrick DEVEDJIAN

Je voulais remercier l'administration de Paris Métropole qui a été très efficace, présente et consciencieuse pendant ce mandat. Nous avons eu des petits problèmes administratifs à régler, pas toujours simples. Mais les fonctionnaires de Paris Métropole ont été à la hauteur d'une année très difficile.

- **2015-026 Délégation du Comité syndical au Président de Paris Métropole**

Patrick JARRY

Il s'agit de la délégation d'un certain nombre de pouvoirs habituels au président de Paris Métropole. Je vous propose de voter en levant la main. Qui est favorable ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adoptée à l'unanimité – une abstention).

4) Lancement du chantier « Vision stratégique du Grand Paris »

Patrick JARRY

Sur cette question, le conseil syndical a débattu le 9 octobre 2015. Nous sommes en train de choisir un prestataire pour nous accompagner. Le travail va commencer dans les semaines qui viennent, après les élections régionales. Je vous demande d'être très attentifs, car pour avancer sur cette vision stratégique, nous aurons besoin que toutes les institutions qui nous composent soient représentées. J'en appelle à votre vigilance sur les informations que nous vous transmettrons dans les prochaines semaines, afin que le travail sur la vision stratégique démarre et que nous consacrons une partie de l'année 2016 pour avancer. Nous ne devons pas prendre de retard dans les échéances auquel nous sommes confrontés.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie et lève la séance.

(L'ordre du jour étant épuisé, M. Patrick Jarry clôt la séance à 10 h 45).